



## Le Département aide les collectivités de la Somme à célébrer les Jeux de Paris 2024 !

Amiens, le mercredi 13 mars 2024

**En cette année exceptionnelle des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Département est aux côtés des communes et des Comités sportifs de la Somme pour accompagner leurs initiatives et permettre aux Samariens de profiter de ce moment de cette grande fête sportive. Une nouvelle aide, exceptionnelle, a été votée.**

### Mobiliser les communes de la Somme

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris se tiendront respectivement du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024. Afin d'accompagner la dynamique de l'organisation de ces Jeux en France, le Département encourage la mise en place d'animations à destination des Samariens.

**Pour déployer ces animations et inciter le plus grand nombre de collectivités à se mobiliser autour de cet événement historique, l'Assemblée départementale a voté ce lundi 11 mars la création d'un dispositif exceptionnel sur la période de juin à septembre 2024. Le Département participera ainsi au financement des animations dans les territoires.**

Ce dispositif s'adresse aux collectivités labellisées « *Terre de Jeux* » par Paris 2024, désireuses de mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants. Ce label matérialise l'engagement autour des valeurs de célébration et d'héritage, et peut encore être sollicité auprès du Comité d'organisation des Jeux olympiques. **À ce jour, 72 communes et 3 intercommunalités sont labellisées dans le département de la Somme.**

Ce dispositif s'adresse également aux Comités sportifs départementaux, délégations locales des fédérations sportives, afin de soutenir leurs projets d'animation liée aux Jeux de Paris 2024.

### Promouvoir les activités sportives

Grâce à cette aide exceptionnelle et limitée dans le temps, les communes pourront proposer les initiatives qu'elles souhaitent mener et qui s'inscrivent dans les axes suivants :

- la pratique du sport par le plus grand nombre et les actions autour du paralympisme ;
- les valeurs du sport et de l'olympisme ;
- la pratique sportive en lien avec la santé ;
- les actions en lien avec la jeunesse, l'inclusion, et l'insertion ;
- l'ambition d'héritage des Jeux : le sport pour bouger plus, éduquer et changer de regard ;
- la célébration des Jeux par la diffusion publique des épreuves et/ou la mise en place de fan zones

## Fédérer les Samariens autour des valeurs du sport

Le Département de la Somme a développé la stratégie « Somme 24 » pour valoriser les talents sportifs de son territoire, promouvoir l'esprit olympique et susciter un engouement local autour de Paris 2024. Il soutient entre autres les sportifs de haut-niveau, les manifestations sportives, les clubs sportifs, et les actions visant à favoriser la pratique sportive des personnes les plus éloignées du fait de leur situation sociale, géographique ou de la présence d'un handicap.

**Le Département a accompagné 248 projets de communes et Communautés de communes dans le cadre de son dispositif de soutien aux équipements sportifs. Au total, près de 14 millions d'euros ont été attribués pour la création de city-stades, parcours santé, terrains multisports...**

Pour rappel également, la Flamme olympique brillera dans la Somme et fera étape à Amiens le jeudi 4 juillet 2024 : l'occasion pour le Département de mettre à l'honneur le mouvement sportif samarien et ses bénévoles, et faire rayonner l'ensemble du territoire à grande échelle.

Il en sera de même pour le passage de la Flamme paralympique le lundi 26 août 2024.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« terre de sport, le Département sera en 2024 une terre d'accueil olympique et paralympique, qui permettra aux athlètes et public du monde entier de profiter de ses nombreuses richesses, tant sportives que touristiques. Avec Margaux Delétré, Vice-présidence en charge de la culture et du sport nous souhaitons que le Département, « en mode olympique », mobilise les Samariens autour de cette fête olympique et paralympique, grâce à la mise en place d'espaces populaires, festifs et conviviaux. C'est tout le sens de ce nouveau dispositif à destination des communes labellisées « Terre de Jeux » et des Comités sportifs départementaux de la Somme, pour que la fête du sport soit pleine et entière, partout sur le territoire ! »**

## CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - [edevred@somme.fr](mailto:edevred@somme.fr)

[www.somme.fr/presse](http://www.somme.fr/presse)

